

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON
Albi-Sud

Commune SALIES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 juin 2024
L'An deux mille vingt-quatre et le vingt juin

Nombre de conseillers

En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 13 juin 2024, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 7

Votants 7

Étaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Florence CABROL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, et Bernard TOMINET.

Excusés : Bruno LACHENAUD, David FERRÉ, Raymond CHAPPERT, Thierry VAREILLES et Florence VOGEL

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES ENFANTASTIQUES DE SALIÈS »

Monsieur le Maire expose :

La convention pluri annuelle de partenariat entre la commune de Saliès et Les Enfantastiques de Saliès avait été conclue pour une durée de 3 ans et arrive à échéance.

Il s'agit donc de la renouveler pour la rentrée 2024-2025.

Le projet initié et conçu par l'association « Les Enfantastiques » est de développer un accueil de loisirs de qualité en partenariat avec la collectivité locale et favoriser la mise en œuvre d'une politique éducative qui permette à tous les enfants de son territoire d'avoir un accès à des pratiques éducatives de qualité.

Les périodes d'accueil sur le temps scolaires sont :

- le matin : 7h30-8h30,
- le midi 12h-14h,
- le soir : 16h30-18h30
- le mercredi : 7h30 – 18h30 en dehors des vacances scolaires

Le CLAE est également ouvert pendant les petites vacances scolaires (1 semaine à Noël).

Le montant prévisionnel était de 36 320 euros au démarrage en 2018 et avait été réévalué à 42 000 euros en janvier 2019.

La convention prévoit un premier versement à hauteur de 34% en septembre, un deuxième versement à hauteur de 33% en janvier et un dernier versement à hauteur de 33% en mars.

Monsieur le Maire propose de maintenir ce montant de subvention à 42 000 euros.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération datée du 14 septembre 2020 attribuant au Maire les délégations autorisées par la Loi et prévues dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget prévisionnel 2024-25 présenté par l'association ;

Ouï et entendu le présent exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à renouveler la convention de partenariat avec l'association « Les Enfantastiques de Saliès », à la rentrée scolaire 2024-2025 à l'école de Saliès;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention bipartite ad hoc avec l'association « Les Enfantastiques de Saliès », afin de formaliser l'appui et l'aide apportés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives juridiques et nécessaires concernant cette question.

DECIDE d'octroyer à l'association « Les Enfantastiques », au titre de l'exercice 2024-2025, les subventions suivantes :

- **34% de la subvention prévisionnelle en septembre 2024 :** 14 280 € ;
- **33% de la subvention prévisionnelle en janvier 2025 :** 13 860 € ;
- **33% de la subvention prévisionnelle en mars 2025 :** 13 860 € ;

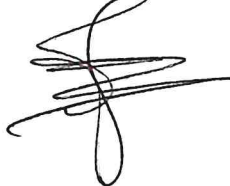
TOTAL : 42 000 €

CONFIE à Monsieur le Maire le soin d'inscrire cette subvention au Budget Primitif Communal 2024, à l'article 65748.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 20 juin 2024.

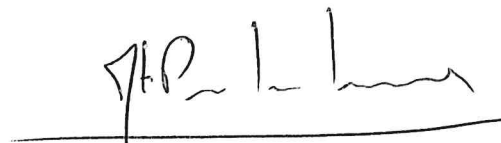
Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le